

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 21 Juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 13 juin 2017.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : M. VOLLE – BEUGNET – CORNET – CROZIER – EUVRARD
– GAUTHIER – GRENIER – HILAIRE – JOLLIVET – LEBRAT –
TESTON.**

**Excusés : M. BOUNIARD a donné procuration à M. JOLLIVET.
Mme PIQUEMAL a donné procuration à M. EUVRARD.**

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.

M. Jocelyn GAUTHIER a été élu secrétaire.

Objet : Admission en non-valeur de titres de recettes de 2013.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Trésorier nous signifie qu'il n'a pas pu recouvrer deux titres de l'exercice 2013 pour un montant total de 180 €.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de ces titres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

.../...

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :
 - o Titre n° 305 de 2013 pour un montant de 150 € correspondant à l'utilisation de la salle Eysseric par une association.
 - o Titre n° 3 de 2013 portant sur un montant de 30 € correspondant à un droit de place sur le marché hebdomadaire.

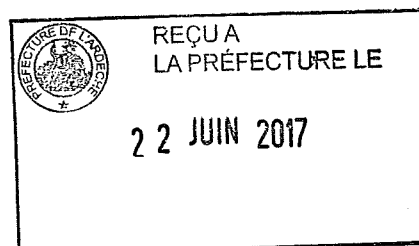
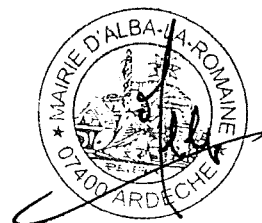
- PRECISE que le montant total des titres de recettes admis en non-valeur s'élève à 180 €.

- PRECISE que la dépense qui résulte de cette admission en non-valeur sera imputée au c/6541 – Pertes sur créances irrécouvrable admises en non-valeur.

- CHARGE son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 juin 2017.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 22 juin 2017.
LE MAIRE
André VOLLE.



.../...